



1.	Préambule.....	3
2.	Constat.....	3
3.	Descriptif des travaux.....	4
4.	Situations.....	4
5.	Devis estimatif des travaux	6
6.	Plan financier.....	7
7.	Conclusions.....	8

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le collecteur intercommunal « Centre, N° 60 » débute à la limite de la Commune d'Echichens et, après être passée sous l'autoroute et la voie ferrée, rejoint le « Collecteur Sud, N° 58 » situé dans le quai Igor-Strawinsky à Morges. Sa longueur totale est de 2064 mètres et il a été réalisé en grande partie dans les années 1960.

Ce collecteur, contrôlé dans le cadre du PGEEi, avait déjà démontré des anomalies nécessitant un entretien régulier et rigoureux. Deux secteurs de ce collecteur retiennent tout particulièrement notre attention. Le premier concerne la traversée de l'autoroute et de la voie ferrée et le second la traversée de la parcelle n° 1209 sur laquelle est situé l'hôtel « Fleur du Lac ». Jusqu'à ce jour, en raison des difficultés d'accès dans le secteur autoroute, aucun travaux n'ont pu être entrepris. Quant au secteur de l'hôtel, ils ont été suspendus en raison des futurs projets de réaménagement non définis de la parcelle.

Au vu des travaux autoroutiers prévus cette année entre mai et octobre par les services autoroutiers, l'ERM saisit l'opportunité d'effectuer ses travaux conjointement à ceux-ci. Etant donné que le permis de construire pour un nouvel hôtel a été délivré récemment, l'ERM doit de ce fait déplacer son collecteur. La présente demande de crédit regroupe donc l'ensemble de ces travaux.

Le premier secteur concerne la réhabilitation du collecteur depuis l'avenue de Plan jusqu'à la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Les travaux de réhabilitation seront programmés selon les disponibilités de l'autoroute et il est impératif de faire ces travaux afin d'assurer la longévité de ce collecteur et ainsi de limiter les interventions futures aux abords de l'autoroute et des voies CFF.

Le deuxième secteur concerne le déplacement du collecteur faisant suite au projet de démolition et de reconstruction de l'hôtel sur la parcelle N° 1209. Le projet se situe dans les secteurs (Au) et (üB) de protection des eaux souterraines. Celui-ci nécessite une autorisation municipale et doit être soumis au Canton (DGE) pour approbation. Certaines mesures devront être mises en place concernant l'étanchement des collecteurs d'eaux usées.

Le présent préavis ne concerne que le collecteur d'eaux usées ERM. Le montant relatif à la canalisation d'eaux claires communale dans le secteur 2 n'est pas compris dans cette demande de crédit. Le déplacement du collecteur ERM interviendra en commun avec les travaux de la Commune de Morges mais devra dans tous les cas être exécuté.

Au sein de l'ERM, les Communes d'Echichens et de Morges sont concernées par la réhabilitation et le déplacement du collecteur d'eaux usées.

Ces tronçons de collecteurs, en béton, sont considérés en « mauvais état », ils laissent apparaître des défauts majeurs qui sont essentiellement des fissures, des branchements mal exécutés, d'importantes pénétrations de racines, des infiltrations et exfiltrations ainsi que des concrétions de calcaire.

Dans le secteur 1, le collecteur d'un diamètre de 400 mm et d'une longueur de 111 mètres a été réalisé en béton probablement non enrobé, lors de la construction de l'autoroute. Il commence à l'avenue de Plan et traverse en gravitaire l'autoroute et les voies CFF en parallèle du passage sous voies de Saint-Jean. Au vu des défauts apparus, son étanchéité est largement compromise. En effet, il a été constaté des infiltrations d'eaux claires parasites et des exfiltrations.

Dans le secteur 2, le projet de l'hôtel « Fleur du Lac » entre en conflit avec le collecteur d'eaux usées intercommunal de l'ERM et le collecteur d'eaux claires communal. Un tronçon d'une longueur de 55 mètres doit être déplacé afin de garantir la constructibilité de cette parcelle. Il commence à la rue de Lausanne (RC1), traverse en gravitaire la parcelle privée N° 1209, pour se brancher sur le « Collecteur Sud, N° 58 ». Cette canalisation est en béton sur 40 mètres avec un diamètre de 400 mm et en PVC sur 15 mètres avec un diamètre de 500 mm.

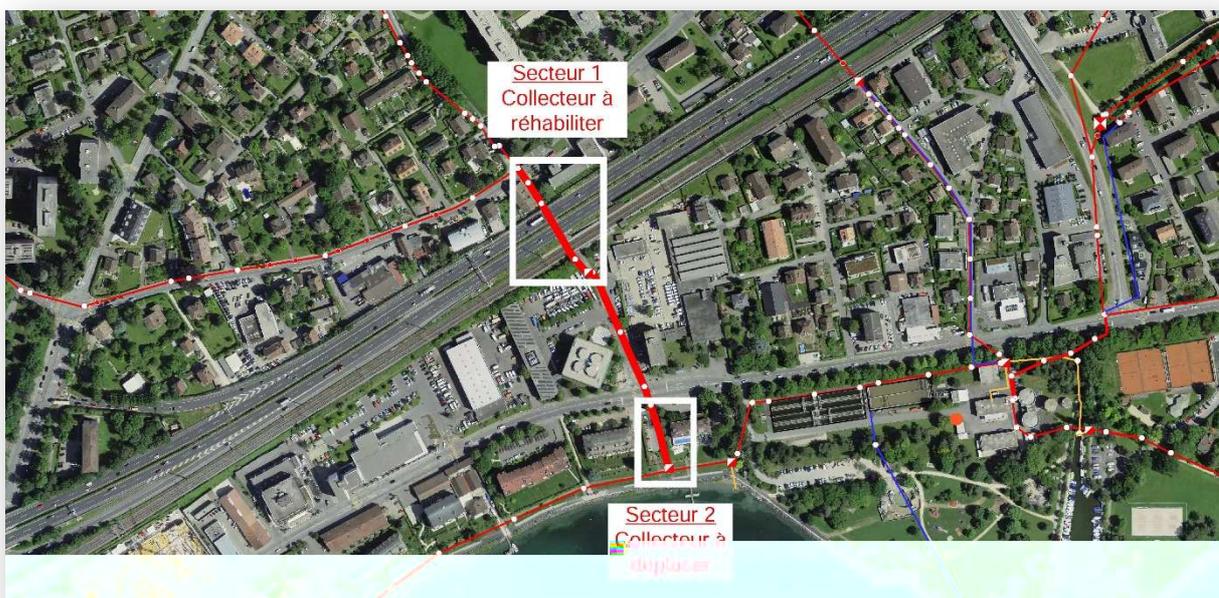
Dans le secteur 1, les travaux de réhabilitation devront être exécutés de nuit sous la surveillance des divers services autoroutiers et des CFF, afin de limiter les perturbations du trafic. Une méthode de travail sans fouille, type chemisage, sera utilisée. Elle présente également des avantages financiers, le diamètre des canalisations laisse la marge suffisante pour la présence d'une gaine et le type de chemisage prévu sera déterminé lors du retour des offres. Cette solution est la mieux adaptée pour une réhabilitation rapide et de bonne facture de ce collecteur.

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur de 111 mètres. Le procédé du gainage consiste à placer, à l'intérieur de la canalisation existante, une enveloppe en résine contre les parois du tuyau puis à la durcir afin qu'elle apporte l'étanchéité et la portance nécessaires. La durée totale des travaux est estimée à environ 1 semaine.

Dans le secteur 2, les travaux consistent à la mise en place d'une canalisation d'une longueur de 62 mètres en PE (Polyéthylène), d'un diamètre de 500 mm enrobée type 4 avec une pente de 1.4%, qui sera posée en parallèle du collecteur d'eaux claires, à une profondeur de 1.80 à 2.20 mètres. Deux chambres de visite sont prévues aux extrémités de la parcelle. L'emplacement de cette nouvelle canalisation garantira un bon écoulement des eaux et sera construite avant la mise hors service de la canalisation existante.

Les travaux de génie civil, pour le déplacement du collecteur, sont liés au début des travaux de construction de l'hôtel. Le planning prévoit le début du chantier courant 2021. Les travaux pour l'ERM devront donc débuter après la démolition de l'hôtel et dureront environ 1 mois.

Situation générale



Les prix considérés pour de la réhabilitation sont basés selon des offres rentrées et se montent à :

Réhabilitation (Travaux de robotique et de chemisage)	CHF	44'000.--
Frais de protection et de travaux de nuit	CHF	5'000.--
Divers et imprévus (~15%)	<u>CHF</u>	<u>7'425.--</u>
Montant des travaux	CHF	56'425.--
Honoraires géomètre	CHF	1'500.--
Notaire, constitution d'une servitude	<u>CHF</u>	<u>1'500.--</u>
Montant total hors taxe	CHF	59'425.--
TVA 7.7% (arrondie)	<u>CHF</u>	<u>4'575.--</u>

Les prix considérés pour le déplacement du collecteur sont basés selon les montants estimés dans le cadre du PGEEi et se montent à :

Travaux de génie civil (déplacement de la canalisation)	CHF	77'000.--
Essai d'étanchéité et contrôles TV	CHF	1'500.--
Divers et imprévus (~15%)	<u>CHF</u>	<u>11'800.--</u>
Montant des travaux	CHF	90'300.--
Honoraires géomètre	CHF	2'000.--
Notaire, constitution d'une servitude	<u>CHF</u>	<u>2'400.--</u>
Montant total hors taxe	CHF	94'700.--
TVA 7.7% (arrondie)	<u>CHF</u>	<u>7'300.--</u>

CHF 64'000.--
CHF 102'000.--

Subvention cantonale

Suite à l'abandon des subventions aux installations de traitement des eaux usées par le Canton, aucun subventionnement n'entre en compte pour ces travaux.

Participation ERM

Une participation de 15%, par prélèvement sur le « fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée.

Récapitulation des coûts secteur 1

Montant	TTC	CHF	64'000.--
Participation ERM 15%	TTC	<u>CHF</u>	<u>9'600.--</u>
Solde à charge des Communes	TTC	CHF	54'400.--
			=====

Récapitulation des coûts secteur 2

Montant	TTC	CHF	102'000.--
Participation ERM 15%	TTC	<u>CHF</u>	<u>15'300.--</u>
Solde à charge des Communes	TTC	CHF	86'700.--
			=====

Répartition entre les Communes et règlement des montants

Selon l'annexe II des statuts de l'ERM, réglant le cas des frais d'entretien lourd, le montant devrait être réparti à parts égales entre les Communes intéressées à l'ouvrage, soit Echichens et Morges.

Le montant sera réparti à parts égales entre les Communes intéressées à l'ouvrage, soit Morges et Echichens

Montant à la charge des deux Communes	TTC	CHF	54'400.--
---------------------------------------	-----	-----	-----------

La part de chacune des Communes s'élève donc à :

C'est un cas particulier et conformément au règlement du 8 février 2017 (issu du préavis n° 03/2015), le montant à charge des Communes sera réparti à raison de 65% à charge de la Commune occasionnant les travaux, soit Morges (modification du tracé de collecteur pour permettre la construction d'objets immobiliers et conjointement au bénéfice de taxes de raccordement) et à raison de 35% à charge des autres Communes concernées, réparti à parts égales, soit :

Montant à la charge des deux Communes	TTC	CHF	86'700.--
---------------------------------------	-----	-----	-----------

D'entente avec l'ERM, la facturation d'intérêts intercalaires (2.6%) est caduque dès lors que des acomptes peuvent être payés en fonction de l'avancement des travaux.

La Commune de Morges a décidé de régler le montant de CHF 83'555.-- TTC, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2022.

La Commune d'Echichens a décidé de régler le montant de CHF 57'545.-- TTC, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2021.

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 03/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de _____, pour la réhabilitation et le déplacement du collecteur « Centre, N° 60 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 20 avril 2021.

COMITE DE DIRECTION

Le Président

La Secrétaire

Christian Maeder

Brigitte Baumberger

Morges, le 21 avril 2021 /DM/bb

:

Mme Sylvie Podio, Morges

MM. Michel Borboën, Lonay
Pierre-André Bruchez, Denges
Oscar Gros, Echichens
Jacky Leimgruber, Ecublens
Christian Müller, Echandens

:

M. Salvatore Guarna

:

M. Tony Reverchon
Mme Dominique Mathey

: